

L'OFIS

La recherche et l'innovation sont désormais au cœur des projets de développement et de la vie démocratique de nos sociétés. Ce rôle central confère à ses acteurs de fortes responsabilités en matière de bonnes pratiques de recherche. Indispensable au bon fonctionnement des communautés scientifiques, l'intégrité scientifique est également le socle d'une relation de confiance entre le monde de la recherche et les autres composantes de la société.

L'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS) contribue à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique. Il accompagne tous les acteurs qui concourent au respect des règles garantissant une activité de recherche honnête, rigoureuse, fiable et crédible. C'est en effet l'ensemble d'un écosystème qui crée les conditions de ce respect : chercheurs et chercheuses, établissements, agences de financement, maisons d'édition, agences d'évaluation, pouvoirs publics, médias, lanceurs et lanceuses d'alerte, référentes et référents à l'intégrité scientifique, etc.

Pour construire et partager une culture commune de l'intégrité scientifique, l'OFIS déploie ses actions selon trois axes : observatoire, ressources, animation et prospective. Créé en 2017 comme département du Hcéres, l'OFIS représente la France dans les instances de coopération européennes et internationales du domaine. L'OFIS est doté d'un conseil, le Conseil français de l'intégrité scientifique (CoFIS) qui oriente et supervise ses travaux.

LES RÉFÉRENTES ET RÉFÉRENTS À L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE (RIS)

Au cœur du dispositif de promotion et de protection de l'intégrité scientifique, les référents et référentes sont désignés par leur établissement qui doivent leur assurer les moyens d'exercer leurs missions. En France, les RIS participent à la définition de la politique de l'établissement en matière d'intégrité scientifique, conseillent les personnels, reçoivent les signalements de méconduites, qu'ils instruisent de façon impartiale et confidentielle.



Observatoire

L'OFIS assure une mission d'observatoire national de la mise en œuvre des politiques d'intégrité scientifique, en lien notamment avec les engagements de la Charte de déontologie des métiers de la recherche de 2015 et celles issues de la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020. Dans ce cadre, il tient à jour l'annuaire national des référents et référents à l'intégrité scientifique et produit tous les deux ans une synthèse de l'avancement des politiques développées par les établissements. L'OFIS réalise également des enquêtes afin de mieux caractériser les évolutions du paysage de l'intégrité scientifique.

Ressources

L'OFIS favorise le partage des bonnes pratiques : il met à disposition de tous les acteurs et actrices des outils pour former, sensibiliser et promouvoir l'intégrité scientifique (FAQ, vade-mecum, Moocs, vidéos, etc). Il diffuse notamment les travaux collectifs des référents et référents à l'intégrité scientifique. Il assure une veille documentaire, règlementaire et scientifique. Dans ce cadre, l'OFIS diffuse des états des lieux de la recherche sur des thèmes spécifiques (e.g. les revues prédatrices) et sur les nouveaux enjeux soulevés en matière d'intégrité scientifique par les évolutions des pratiques de recherche : science ouverte, sciences participatives, *big data*, etc. Il fait connaître les résultats des projets de recherche dans ces domaines et identifie des thèmes de recherche à développer.

Animation & prospective

Dans le cadre de sa mission de définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, il pilote des groupes de travail chargés de produire des analyses, avis et propositions, en partenariat étroit avec les différentes parties prenantes. Il organise des colloques annuels sur des thématiques émergentes comme « Intégrité scientifique et science ouverte » ou « Intégrité scientifique et prises de parole des chercheurs dans l'espace public ». Il anime également la Conférence annuelle des signataires de la Charte de déontologie des métiers de la recherche. Tous les mois, l'OFIS diffuse une lettre d'information.

L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE QU'EST-CE QUE C'EST ?

« L'intégrité scientifique mentionnée à l'article L. 211-2 du code de la recherche se définit comme l'ensemble des règles et valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux. »



L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE EN FRANCE, EN QUELQUES DATES

- 2015** – Charte française de déontologie des métiers de la recherche.
 - 2016** – Rapport Corvol. Arrêté sur la formation doctorale à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique.
 - 2017** – Lettre-circulaire (Mandon) : création de l'OFIS comme département du Hcéres, obligation pour les établissements de nommer des référents à l'intégrité scientifique.
 - 2020** – Loi LPR : entrée de l'Intégrité scientifique dans le code de la recherche, décret définissant les obligations des établissements et les missions des référents.
-

VOUS AVEZ UNE QUESTION : **L'OFIS VOUS RÉPOND**

COMMENT
SE FORMER À L'INTÉGRITÉ
SCIENTIFIQUE ?

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE,
DÉONTOLOGIE, ÉTHIQUE
QUELLES DIFFÉRENCES ?

QUOI DE NEUF
EN RECHERCHE SUR
L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE ?

COMMENT PROMOUVOIR
L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE
DANS MON LABORATOIRE ?

QUE DIT LA
RÉGLEMENTATION SUR
L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE ?

COMMENT CONJUGUER
SCIENCE OUVERTE ET
INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE ?

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE,
COMMENT FONT LES
AUTRES PAYS ?



Direction : **Stéphanie Ruphy**
Contact : contact.ofis@hceres.fr
Adresse : **2 rue Albert Einstein, 75013 Paris**
Site web : [https://www.hceres.fr/fr/
office-francais-de-lintegrite-scientifique-ofis](https://www.hceres.fr/fr/office-francais-de-lintegrite-scientifique-ofis)